

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 27 1975



Distr.  
LIMITEE  
A/C.3/L.2166  
24 octobre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Octroi d'un rang de priorité adéquat au contrôle des stupéfiants

Allemagne (République fédérale d'), Canada, Danemark, Egypte,  
Etats-Unis d'Amérique, Pakistan, Singapour, Suède, Turquie et  
Venezuela : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Tenant compte des responsabilités accrues confiées à l'Organisation des Nations Unies en vertu des traités relatifs au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes,

Consciente de la vive inquiétude d'un grand nombre de gouvernements face à la menace croissante résultant de la progression de l'abus des drogues dans certaines régions du monde, inquiétude confirmée par le vigoureux appui accordé aux nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social au cours des dernières années,

Reconnaissant que cette évolution a conduit à un accroissement considérable du volume de travail auquel doivent faire face les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de leurs obligations régulières et statutaires,

Rappelant sa résolution 3279 (XXIX) du 10 décembre 1974, où elle note avec satisfaction les activités de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants dans les domaines du contrôle du trafic illicite des stupéfiants et de la lutte contre l'abus des drogues,

Eu égard à la résolution 1910 (LVII) du Conseil économique et social, en date du 2 août 1974, relative aux priorités dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme,

Prie le Secrétaire général, lors de la préparation et de la présentation des projets de budget-programme et de plan à moyen terme, de tenir particulièrement compte des ressources demandées pour les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et pour leurs secrétariats, étant donné l'accroissement du volume de travail dans le domaine de contrôle des stupéfiants, de manière que les activités entreprises dans ce domaine, compte tenu de l'importance qui leur est accordée par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, se voient attribuer un rang de priorité adéquat et les ressources nécessaires.

-----